



CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de DAOULAS

Procès-verbal tenant lieu de compte rendu

Séance n°4 du 5 juin 2026

Le vendredi 5 juin de l'année deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Daoulas, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence du maire, Jean-Luc LE SAUX.

Présents :

Mmes : CALVEZ-BARNOT Gaëlle, Caroline COMACLE, Caroline CREN, Carine KRIER, Joëlle LEVEQUE, Annick MONTFORT, Nelly TONNARD,
MM. : François-Marie CAILLEAU, GRAF Frédéric, Jean-Paul HELLO, Yann HENAFF, Alain JESTIN, Jean-Philippe LAGADEC, LE SAUX Jean-Luc, Bertrand ROUE.

Absents :

Marion LIEWIG ayant donné procuration à Florian BLANCHARD
Gwen LE GARS ayant donné procuration à Joëlle LEVEQUE
Jean-Paul HELLO ayant donné procuration à Bertrand ROUE
Lisa CASTEL ayant donné procuration à Jean-Luc LE SAUX

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 01/06/2026

Date d'affichage de la convocation : 01/06/2026

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en Préfecture le : 08/06/2026
- Date d'affichage en mairie : 08/06/2026

A été nommée secrétaire : Caroline CREN

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2026 est approuvé à l'unanimité avec la remarque suivante de Florian BLANCHARD : ôter la partie soulignée du propos liminaire.

Ordre du jour :

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
2. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
3. Tarifs communaux 2026 : modification
4. Commission marché dominical : modification des membres
5. Hébergement insolite au Moulin du Pont : demande de subvention
6. Indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante

Décisions du maire, questions diverses.



DEL2026-4-1 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Caroline CREN qui a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 15 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) était remplie.

Le Maire a invité le Conseil à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs conformément aux dispositions prévues par les articles L. 289 et R. 133 du code électoral. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir : Frédéric GRAF & Bertrand ROUE, François-Marie CAILLEAU & Jean-Philippe LAGADEC.

Listes des candidats

Bien vivre ensemble à Daoulas

- Alain JESTIN
- Marion LIEWIG
- Florian BLANCHARD
- Caroline COMACLE

Daoulas Dynamique Durable et Solidaire

- Jean-Luc LE SAUX
- Joëlle LEVEQUE
- François-Marie CAILLEAU
- Carine KRIER
- Bertrand ROUE
- Nelly TONNARD
- Jean-Paul HELLO
- Annick MONTFORT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombres de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19

Proclamation des résultats :

Bien vivre ensemble à Daoulas - 4 voix => 1 titulaire

Daoulas Dynamique Durable et Solidaire : 15 voix => 4 titulaires et 3 suppléants

Le Maire a proclamé élus délégués titulaires :

- Jean-Luc LE SAUX
- Joëlle LEVEQUE

- François-Marie CAILLEAU
- Carine KRIER
- Alain JESTIN

Le Maire a ensuite proclamé élus les suppléants :

- Bertrand ROUE
- Nelly TONNARD
- Jean-Paul HELLO

(cf : PV immédiatement affiché en mairie et transmis par courriel à la Préfecture).

DEL2026-4-2 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser 1 liste de 24 noms (12 noms pour les titulaires et 12 noms pour les suppléants) :

	CIVILITE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	Impositions directes locales
TITULAIRES						
1	Madame	COIGNARD	Annie	04/03/1945	22 route de Loperhet	TF
2	Madame	LEVEQUE	Joëlle	18/08/1960	1 impasse Jaoua	TF
3	Monsieur	PERRAULT	André	18/09/1946	29 route de Keranglien	TF
4	Monsieur	LAGADEC	Jean-Philippe	25/01/1990	17 route de St Urbain	TF
5	Monsieur	THIERRY	Gérard	12/10/1952	5 Les Hauts du Veillenec	TF
6	Monsieur	CAILLEAU	François-Marie	02/06/1990	247 Lesvenez- HANVEC 29 460	TF
7	Monsieur	LE BRAS	Romain	21/05/1988	1 impasse voie romaine	TF
8	Madame	CALVEZ- BARNOT	Gaëlle	13/08/1972	31 rue de la cité	TF
9	Madame	GOURHANT	Léna	12/08/1977	Le Guerniec	TF
10	Monsieur	BLANCHARD	Florian	17/12/1983	9 bis route de Brest	TF
11	Madame	GOURMELON	Christine	05/03/1964	8 bis rue St Roch	TF
12	Madame	COMACLE	Caroline	17/02/1977	12 rue de l'Eglise	TF
SUPPLEANTS						
1	Madame	BRIGAULT	Martine	02/06/1951	5 rue du coteau de Keranglien	TF
2	Madame	KRIER	Carine	23/11/1982	16 rue Victor Segalen	TF
3	Monsieur	JACQ	Raymond	24/11/1950	24 route de Keranglien	TF
4	Madame	MONTFORT	Annick	26/07/1964	17 rue St Roch	TF
5	Madame	GASTRIN	Josy	21/06/1948	9 rue de l'Eglise	TF
6	Monsieur	HELLO	Jean-Paul	25/03/1953	7 lotissement Kertanguy	TF
7	Monsieur	SABLÉ	Benoît	01/10/1976	9 rue Pen ar Guer	TF
8	Monsieur	ROUÉ	Bertrand	14/09/1958	5 rue Victor Segalen	TF

9	Monsieur	POTIN	Antoine	04/01/1992	6 imp des Hauts de la Mignonne	TF
10	Monsieur	JESTIN	Alain	16/06/1969	18 rue Marie Josée Christien	TF
11	Madame	LEBRETON	Catherine	10/07/1964	6 lotissement le Vallon de l'Estacade	TF
12	Madame	LIEWIG	Marion	28/09/1980	9 route de Brest	TF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** la liste de 24 noms présentée ci-dessus, qui sera transmise à la direction des finances publiques, en demandant, eu égard à la disponibilité exprimée par les personnes sollicitées, que la désignation des membres de la commission communale des impôts directs puisse respecter l'ordre proposé.

DEL2026-4-3 : TARIFS COMMUNAUX 2026 - MODIFICATION

Le conseil municipal, dans la délibération 2025_6_7 du 15 décembre 2025, a voté les tarifs communaux 2026.

La commission dynamisme local réuni le 4 mai 2026 proposé de rajouter un tarif de location de la salle du rez-de-chaussée de l'espace Kerneis à destination des daoulasiens pour une durée de 24h (uniquement de 14h le samedi à 14h le dimanche, pendant les vacances scolaires) pour un montant de 360€ hors ménage, 108€ d'arrhes à verser (30%) qui ne seront pas remboursés en cas d'annulation et une caution du 500€.

Alain JESTIN questionne sur la date de livraison de la salle Kerneis, Bertrand indique qu'elle devrait être opérationnelle en octobre.

Vu l'avis favorable de la commission dynamisme local du 4 mai 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte ce nouveau tarif de 360€ pour la location de la salle du rez-de-chaussée de l'espace Kerneis, conformément aux conditions précédemment décrites.

DEL2026-4-4 : COMMISSION MARCHE DOMINICAL - MODIFICATION DES MEMBRES

Le conseil municipal, dans la délibération 2026_3_3 du 8 avril 2026, a adopté la liste des commissions dont la commission marché qui est composée des membres suivants : Bertrand ROUE, Joëlle LEVEQUE, Frédéric GRAF, Gaëlle CALVEZ-BARNOT et Florian BLANCHARD.

Afin d'harmoniser compétences des élus et participation aux commissions, il est proposé de remplacer Gaëlle CALVEZ-BARNOT qui n'a plus le marché dominical dans son domaine de compétences, par Carine KRIER qui a repris cette activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la nouvelle composition de la commission marché dominical en remplaçant Gaëlle CALVEZ-BARNOT par Carine KRIER.

DEL2026-4-5 : HEBERGEMENT INSOLITE AU MOULIN DU PONT - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Moulin du Pont a aujourd'hui plusieurs vocations :

- Espace de coworking avec trois entreprises,
- Point d'information Tourisme, l'été,
- Location de la salle pour divers évènements,
- Siège social des Amis des Moulins du Finistère.

Afin de faire vivre davantage ce lieu emblématique de Daoulas, il est proposé de créer un hébergement insolite aux caractéristiques suivantes :

- Location saisonnière,
- Aménagement d'un espace sanitaire comprenant douche / WC / machine à laver,
- Création de deux chambres insolites au 2^{ème} étage pouvant accueillir quatre personnes,
- Installation d'affiches expliquant l'histoire du lieu,
- Gestion par une conciergerie.

Ce projet s'inscrit dans un appel à manifestation d'intérêt lancé par Bretagne Terres Océanes pour développer l'offre touristique à la nuitée à destination des itinérants. Le Moulin du Pont avait été repéré pour accueillir ce type d'hébergement. La commune a donc candidaté pour le volet « hébergement insolite ».

Le projet a un coût prévisionnel de 100 000€ HT et la région Bretagne, l'Etat et la CAPLD pourront être sollicités dans ce cadre conformément au plan de financement ci-dessous.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	86 500	Région Bretagne	29 997
Maîtrise d'oeuvre	13 500	DETR (Etat)	30 000
		Fonds de concours CAPLD	20 000
		Autofinancement	20 003
TOTAL	100 000	TOTAL	100 000

Florian BLANCHARD interroge sur le délai du projet. Carine KRIER indique que la date butoir de réalisation du projet est 2030. L'idéal serait de réaliser le projet dans deux ans.

Alain JESTIN estime que le plan de financement est sous-évalué. Le Maire indique que ce sont des professionnels préconisés par Brest Terres Océanes et la région Bretagne qui ont chiffré le projet. Alain JESTIN demande si le projet ne dépassera pas les 100 000€. Le Maire explique que l'enveloppe que la commune est prête à mettre, est de 100 000€ HT mais précise que ce sont des coûts prévisionnels 2026.

François-Marie CAILLEAU explique que les coûts prévisionnels sont à réajuster chaque année. En effet, les prévisions bougent en fonction du contexte socio-économique, de l'inflation, ... La commune suit très précisément ses finances et suivra ce projet, ses coûts prévisionnels et de réalisation pour qu'il soit réalisé dans l'enveloppe prévue.

Le Maire explique que le fonds de concours de la CAPLD est calculé en fonction du reste à charge communal et peut s'ajuster si les coûts augmentent.

Florian BLANCHARD déplore le fait que l'étude n'ait pas été présentée dans son intégralité en commission. Carine KRIER s'en excuse et précise que ce n'était pas volontaire. Elle rappelle que l'avis de la commission dynamisme local était favorable. L'ensemble des conseillers municipaux a reçu

l'étude complète avec la convocation du conseil municipal.

Alain JESTIN s'interroge sur la viabilité du projet à 100 000€ TTC, il y aurait beaucoup d'aléas et le projet paraît sous-estimé. François-Marie CAILLEAU répond que le projet est estimé à 100 000€ hors taxes, maîtrise d'œuvre incluse soit 110 à 120 000 € TTC.

Le Maire rappelle que cette délibération se borne à une demande de subvention et propose de rediscuter du projet en commission de manière plus fine.

Florian BLANCHARD souhaite que nous rajoutions que l'ensemble des éléments soient transmis aux membres de la commission.

Vu l'avis favorable de la commission dynamisme local du 4 mai 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à solliciter les subventions mentionnées dans le plan de financement présenté auprès de la Région Bretagne, de l'Etat et de la CAPLD.
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à ces demandes et à leur mise en œuvre.

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 2

DEL2026-4-6 : INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE - RECTIFICATIF

Conformément aux dispositions des articles L2123-22 et R2123623 1° du CGCT, le conseil municipal de Daoulas peut approuver une majoration des indemnités allant jusqu'à 15% car la commune avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons.

Cependant, la majoration se calcule sur la base du montant hors majoration et non sur la base du taux hors majoration. Dès lors, le taux majoré indiqué dans la délibération 2026-3-2 du 8 avril 2026 est incorrect bien que le montant de la majoration soit conforme.

FONCTION	NOM	Montant autorisé hors majoration		Montant avec majoration		Taux appliqué à l'ITB en vigueur				Montant brut total
		Montant brut	Taux maxi	Montant brut	Taux maxi	Montant hors majoration	Taux hors majoration	Montant majoré	Taux majoré	
MAIRE	Jean-Luc LE SAUX	2 289,56 €	55,70%	2 632,99 €	64,06%	2 289,56 €	55,70%	343,43 €	15,00%	2 632,99 €
1ère adjointe	Joëlle LEVEQUE	878,83 €	21,38%	1 010,65 €	24,59%	478,46 €	11,64%	71,77 €	15,00%	550,23 €
2ème adjoint	François-Marie CAILLEAU	878,83 €	21,38%	1 010,65 €	24,59%	478,46 €	11,64%	71,77 €	15,00%	550,23 €
3ème adjointe	Carine KRIER	878,83 €	21,38%	1 010,65 €	24,59%	478,46 €	11,64%	71,77 €	15,00%	550,23 €
4ème adjoint	Bertrand ROUE	878,83 €	21,38%	1 010,65 €	24,59%	478,46 €	11,64%	71,77 €	15,00%	550,23 €
Conseiller délégué	Gwen LE GARS					217,45 €	5,29%	32,62 €	15,00%	250,06 €
Conseillère déléguée	Gaëlle CALVEZ-BARNOT					217,45 €	5,29%	32,62 €	15,00%	250,06 €
Conseiller délégué	Jean-Paul HELLO					217,45 €	5,29%	32,62 €	15,00%	250,06 €
Conseillère déléguée	Nelly TONNARD					217,45 €	5,29%	32,62 €	15,00%	250,06 €
Conseiller délégué	Jean-Philippe LAGADEC					217,45 €	5,29%	32,62 €	15,00%	250,06 €
Conseiller délégué	Frédéric GRAF					217,45 €	5,29%	32,62 €	15,00%	250,06 €
Conseiller délégué	Yann HENAFF					217,45 €	5,29%	32,62 €	15,00%	250,06 €
	TOTAL	5 804,88		6 675,61		5 725,54 €		858,83 €		6 584,37 €
	MONTANT PLAFOND	6 683,71		7 684,64						

Il y a donc lieu de faire un rectificatif de la délibération 2026-3-2.

Vu le courrier en date du 21 mai 2026 du contrôle de légalité concernant les indemnités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote les indemnités sans majoration selon les taux alloués suivants en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale :
 - ✓ Maire : 55,70%
 - ✓ Adjoints : 11,64%
 - ✓ Conseillers délégués : 5,29%

Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 3

- Vote les majorations selon les taux alloués suivants en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale :
 - ✓ Maire : 15%
 - ✓ Adjoints : 15%
 - ✓ Conseillers délégués : 15%

Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 3

QUESTIONS DIVERSES

Alain JESTIN a une question par rapport à l'interdiction de véhicules de plus de 19 tonnes sur la route de Loperhet parce que des riverains observent que de nombreux camions supérieurs à 19 tonnes circulent encore sur cet axe. Il souhaiterait savoir si le Maire en tant qu'Officier de Police Judiciaire compte verbaliser.

Le Maire explique que cette interdiction date du mandat dernier en lien avec le Département et l'Etat : un arrêté a été pris. Les cars scolaires ne passent plus. Il demande régulièrement aux gendarmes de verbaliser. Une réunion a eu lieu en Mairie de Daoulas début 2026 avec la commune de Dirinon, des entreprises de BTP, des agriculteurs et la Gendarmerie pour les sensibiliser à nouveau au sujet. Bertrand ROUE explique également que les Gendarmes ont des difficultés à évaluer le poids des véhicules parce que le pont de pesage à proximité n'est pas fonctionnel.

Alain JESTIN interroge également Joëlle LEVEQUE sur le fait d'avoir les dossiers des commissions plus tôt. Joëlle LEVEQUE explique que le calendrier a été serré.

Florian BLANCHARD souhaite avoir une information sur la formation des élus. Les éléments sont intégrés dans le Statut de l'Elu Local transmis précédemment.

Rendez-vous des Voisins de l'Abbaye, le 26 juin à destination des daoulasiens.

Le Maire a sollicité le directeur de SONJ pour garder l'œuvre d'Emma SEFERIAN jusqu'aux Journées du Patrimoine, sans frais pour la commune.

MODIFICATIONS / AJOUTS / COMMENTAIRES

Clôture de la séance à 20h

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Luc LE SAUX

La secrétaire de séance, Caroline CREN

REPUBLICAINE FRANÇAISE